Communiqué officiel

Lors de la réunion plénière du Comité de Direction tenue le 1er juillet 2023 au Parc Walygator, plusieurs décisions importantes ont été prises. Celles-ci concernent notamment l'application du Statut Mosellan des Jeunes, les plateaux et rassemblements du football animation, les forfaits dans les catégories U7-U9 et U11, les équipes en entente.
Voici un extrait du procès-verbal de cette réunion. Les dirigeants des clubs- sont priés d'en prendre bonne note.

…

11. Divers

…

. Statut Mosellan des Jeunes :
A l'instar de la décision du Comité Directeur de la LGEF, le Comité de Direction du DMF décide de la non-application du Statut Mosellan des Jeunes pour la saison 2022-2023. Une réflexion sera menée sur les obligations futures des clubs en la matière.

. Refus injustifiés d'organiser des plateaux du football animation :
Remontée de clubs concernant les plateaux U7 et U9 : certains clubs refusent d'organiser les plateaux en invoquant des prétextes plus ou moins fallacieux. Les clubs qui en organisent plus doivent bénéficier d'une indemnité. Une commission idoine va travailler sur la mise en place d'une sorte de caisse de péréquation.
Le Comité de Direction adopte le principe du versement d'une somme de 80€ par plateau supplémentaire correspondant au financement d'un goûter d'environ 60 jeunes. Ce montant sera ajouté dans le statut financier du DMF.

. Forfaits des équipes du football animation :
De nombreux forfaits d'équipes perturbent l'organisation des plateaux et le suivi de ces forfaits est difficile.
Le Comité de Direction prend la décision de mettre en place une amende pour forfait dont le montant figurera au Statut Financier du DMF.

…

. Entente de clubs :
L'esprit de la constitution d'entente entre clubs doit permettre à tous les licenciés de pratiquer leur sport favori lorsque les effectifs des clubs sont insuffisants pour constituer une équipe autonome. Cet esprit ne permet pas d'optimiser les effectifs des clubs afin de créer de l'élitisme.
Le Comité de Direction décide de ne pas accorder les ententes qui contreviennent à cet esprit.

…

Pierre TAESCH, secrétaire général adjoint
Henri VIGNERON, secrétaire général